

DÉCENTRALISATION

Accord entre l'Etat et les départements : du rififi à l'Assemblée des départements de France

Romain Gaspar | A la Une finances | Actu experts finances | France | Publié le 15/12/2020 | Mis à jour le 16/12/2020

Après les régions, c'était au tour des départements de signer, samedi 12 décembre à La Rochelle, un accord de méthode avec le gouvernement dans le cadre du plan "France Relance" et du futur projet de loi 4D (décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification). Mais ce partenariat divise au sein même de l'Assemblée des départements de France.



[1]

L'Assemblée des départements de France (ADF) a signé, samedi à la Rochelle en présence du Premier ministre, un accord global avec le gouvernement ^[2], qui porte notamment sur le plan de relance, le futur projet de loi 4D et quelques compensations financières examinées en ce moment au parlement dans le budget 2021. Un accord de méthode surprise qui a immédiatement suscité des tensions du côté des départements de gauche qui regrettent de pas y avoir été associés et réclament « une gouvernance de l'association plus démocratique ».

De nouvelles compétences avec la loi 4D

Cet accord acte les propositions de transfert de compétences aux départements dans le cadre du futur projet de loi 4D (décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification). Les exécutifs départementaux pourraient récupérer des compétences en matière d'insertion et de cohésion sociale, de transports, sanitaire, d'éducation, de grand âge et d'autonomie, de logement et de transition écologique.

Dans le détail, l'accord propose par exemple aux départements de contribuer à la politique sanitaire par l'intermédiaire des laboratoires départementaux d'analyse et des groupements de défense sanitaire, de récupérer la gestion de la médecine scolaire, de renforcer la place des départements dans la gouvernance des agences régionales de santé (ARS), d'obtenir un bloc de compétences cohérent sur les services de soutien à domicile et le logement inclusif et/ou partagé...

Les conseils départementaux qui le souhaitent pourront récupérer la gestion d'une partie des tronçons de routes nationales, contribuer au financement de l'immobilier des établissements de soin et recevoir la compétence en matière d'élaboration du programme local de l'habitat et de transition écologique si l'EPCI donne son accord. Certains transferts pourraient faire l'objet, dans un premier temps, d'expérimentations avec les départements volontaires, comme la recentralisation du RSA ou la gestion complète des Ehpad. Le premier département à avoir donné son accord pour une renationalisation du RSA à partir de 2022 est la Seine Saint-Denis même si les conditions précises restent à négocier. Au moins six autres départements seraient intéressés selon une source gouvernementale. En parallèle, les départements ont négocié la conservation des politiques d'insertion même en cas de recentralisation du RSA.

- Renationalisation du RSA : le gouvernement entrouvre une porte ^[3]

300 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments départementaux

Concernant les finances locales, cet accord consolide la place des départements dans le cadre du plan relance de 100 milliards d'euros du gouvernement. « Le meilleur antidote à la crise, c'est le retour à la croissance. Il faut sans tarder le préparer, et le faire tous ensemble, Etat et collectivités territoriales », a insisté le Premier ministre Jean Castex à la Rochelle. Les départements obtiennent 300 millions d'euros de dotation d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments départementaux comme les collèges ou les foyers de l'enfance. « Par ailleurs, les départements et l'Etat mobiliseront leurs crédits dans le cadre des mesures prises à la suite du Ségur de la santé (EHPAD) et pour accélérer la transition écologique (mobilité douce, circuits courts agricoles) », précise l'accord sans plus de précision.

Les départements qui le veulent pourront également contractualiser avec l'Etat leurs investissements respectifs.

Deux départements, la Charente-Maritime et la Gironde ^{(1) [4]}, ont déjà abouti à un accord ces derniers jours avec l'Etat pour respectivement 23 à 27 millions d'euros et 40 millions d'euros. Le président de l'ADF et du département de la Charente-Maritime a salué cette relance « par le terrain » qui « ne se décide pas dans les ministères parisiens ».

Des compensations financières pour 2021

L'accord confirme aussi les compensations pour les départements pour l'année prochaine en cours d'examen au Parlement dans le cadre des discussions du projet de loi de finances pour 2021. Le gouvernement s'engage à abonder le fonds de péréquation des DMTO de manière à ce que les ressources de celui-ci atteigne bien 1,6 milliard d'euros en 2021. Selon Contexte ^[5], l'enveloppe nécessaire ne devrait pas dépasser les 60 millions d'euros. L'exécutif a également confirmé le renflouement du fonds de stabilisation des départements à hauteur de 200 millions d'euros ^[6] et la suppression de la surcotisation patronale sur la prime de feu ^[7] (38 millions d'euros d'économie pour les départements). Enfin, le gouvernement a donné son accord pour que les départements puissent étaler sur cinq ans la charge des allocations individuelles de solidarité liée à la crise. Les modalités de mise en œuvre doivent encore être négociées entre l'exécutif et l'ADF.

Accord de méthode entre les départements et le gouvernement :

Constat d'accord de méthode Etat ADF ^[8] by La Gazette des communes ^[9] on Scribd

Constat d'accord de méthode avec les Départements

11 État et Départements s'engagent pour la protection de notre économie

Notre pays est actuellement touché, comme la plupart des pays européens, par la deuxième vague de la crise sanitaire que nous traversons depuis le début de l'année. Dans ce contexte qui affecte profondément la vie du pays et fragilise notre économie, l'État a renforcé son soutien aux acteurs économiques.

Les dispositifs de chômage partiel – prise en charge à 100% pour les secteurs fragilisés – et de soutien aux entreprises sont renforcés, et de nouveaux délais seront appliqués pour les prêts garantis par l'État. Ce soutien économique pourra être adapté territoire par territoire en fonction de l'évolution des mesures nécessaires pour lutter contre l'épidémie.

Dans ce contexte de crise, les départements sont en première ligne pour soutenir les personnes les plus fragiles sur les plans sanitaire et social : personnes âgées ou dépendantes, personnes en situation de handicap, mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance, bénéficiaires du RSA. Une aide exceptionnelle sera versée par l'État à quatre millions de familles modestes et précaires bénéficiaires du RSA et des APL (150€ + 100€ par enfant).

1 sur 4



Tensions à l'ADF

Cet accord de méthode est loin de faire l'unanimité à l'ADF, en particulier au sein des départements de gauche. Jean-Luc Gleyze, président (PS) du conseil départemental de la Gironde, secrétaire général et président du groupe de gauche de l'Assemblée des départements de France (ADF) a fait part de son désaccord dans une lettre adressée au président de l'ADF, Dominique Bussereau et révélée par Le Monde ^[10]. Il regrette de ne pas y avoir été associé et se déclare « particulièrement furieux contre la méthode employée ».

Il ne peut être imaginable, dans une assemblée de gouvernance démocratique, que cet accord n'ait pas fait l'objet d'un vote collectif en assemblée générale. Son importance majeure pour l'avenir de tous nos départements, qu'ils soient urbains ou ruraux, qu'ils soient de droite ou de gauche, en faisait sans doute la décision la plus importante de la mandature.

Courrier de JL Gleyze à D Bussereau sur l'accord de méthode ^[11] by La Gazette des communes ^[9] on Scribd



Monsieur **Dominique BUSSEREAU**
Président
Assemblée des Départements de France
6, rue Duguay Trouin
75006 PARIS

N/Réf.: JLG/GL/DDG/L20-12.12

Paris, le 12 décembre 2020

Monsieur le Président,

Je vous ai adressé hier un courrier afin de vous indiquer la position du Groupe de Gauche concernant la proposition d'un « accord de méthode » que vous avez transmis à l'ensemble de nos collègues.

Ce courrier fait notamment référence à notre conversation téléphonique du

1

sur 3



La réponse de M. Bussereau n'a pas tardé : « Je ne puis admettre que vous exigiez de moi telle ou telle chose sous l'emprise d'un diktat qui ne convient pas à notre sens du collectif et à nos habitudes », a-t-il affirmé dans un courrier dont l'AFP a obtenu une copie. Le président de l'ADF a défendu l'urgence et la nécessité de cet accord alors que la loi 4D est en cours de bouclage cette semaine au niveau gouvernemental : « Qui aurait imaginé, il y a quelques semaines, que le premier ministre validerait par l'autorité de sa signature un document enjoignant aux préfets de département de conclure avec nous des plans de relance départementaux et officialisant la présence active des départements dès l'amont des contrats ?. Entre monopole des régions et communes incontournables, les départements risquaient d'être absents de cette phase décisive. »

Dominique Bussereau reconnaît néanmoins un volet financier « notoirement insuffisant » alors que l'ADF chiffre à un milliard d'euros la hausse du coût du RSA pour les départements l'année prochaine. Mais les négociations se poursuivront en 2021 avec le gouvernement, écrit-il. « La majorité de notre bureau, comme moi-même, souhaitons que nous "craignons" le peu qui a été acquis pour ne pas favoriser des manœuvres négatives de Bercy. C'est fait. »

REFERENCES

- Lire l'accord de méthode entre les départements et l'Etat

POUR ALLER PLUS LOIN

- Plan de relance : frein ou levier pour les collectivités ?
- Relance : territorialiser l'enveloppe annoncée, oui mais comment ?

